

CIKE LA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°33, Mai 2009



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- La Fédération Nationale des Associations de Femmes Rurales du Mali (FENAFER), vers un regroupement des partenaires financiers autour de son plan d'action 2009/2013.

La FENAFER, vers un regroupement des partenaires financiers autour de son plan d'action 2009/2013

La Fédération Nationale des Associations de Femmes Rurales (FENAFER) du Mali est une association apolitique indépendante, laïque et non confessionnelle, née de la volonté et de la solidarité des femmes rurales qui, ayant constatées la dégradation progressive de leur situation ont jugé nécessaire de se regrouper pour défendre leurs intérêts. La FENAFER est reconnue association socioprofessionnelle par les autorités publiques sous le récépissé n°20 658 en date du 15 novembre 2004. Son siège est à Sogoniko cité des coopérants, en commune VI du District de Bamako.

I. Historique :

L'initiative de la création de la Fédération Nationale des Associations de Femmes Rurales (FENAFER) remonte de la Journée du Paysan tenue à Koutiala en Juin 2003. En effet, lors de cet espace de dialogue direct entre les professionnels du secteur agricole et le Président de la République, les femmes rurales, qui représentent plus de la moitié de la population rurale et effectuent environ 70 à 80% des travaux liés à l'Agriculture, ont constaté leur sous représentation dans les instances de décision des organisations professionnelles Agricoles.

C'est pourquoi, les femmes rurales présentes à la Journée du Paysan, ont profité de cette opportunité pour exprimer leurs préoccupations au Président de la République qui a donné mandat à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de les organiser de la base au sommet pour qu'elles soient plus visibles.

Ainsi, des fora d'information et de sensibilisation ont été organisés du 27 mai au 05 juin 2004, dans les huit (08) régions administratives, le District de Bamako et au niveau national, avec l'appui du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP). Ces rencontres ont abouti à la création des « Associations Professionnelles des Femmes Rurales (ASPROFER) » dans chaque région et de la faîtière nationale, « la Fédération Nationale des Associations professionnelles de Femmes Rurales (FENAFER) ».

II. Objectifs :

Objectifs Globaux :

- Augmenter les productions agricoles,
- Assurer la sécurité alimentaire par la valorisation et la transformation des produits locaux,
- Réduire la pauvreté rurale féminine par la diversification des sources de revenus.

Objectifs Spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont, entre autres :

- Former et informer les femmes rurales ;
- Diversifier les filières de production ;
- Préserver l'environnement et l'assainissement pour améliorer le cadre de vie.

III. Composition – organisation :

La Fédération Nationale des Associations professionnelles de Femmes Rurales (FENAFER) se compose de neuf (09) membres : les Associations Professionnelles des Femmes Rurales (ASPROFER) des Régions et du District de Bamako. Chaque ASPROFER de région dispose de ses textes législatifs et règlementaires et son récépissé de création différents chacun des autres et aussi avec la FENAFER. Ce qui lui confère une entière autonomie.

Les organes de la FENAFER sont :

- l'Assemblée Générale (AG) ;
- le Bureau Fédéral (BF) ;
- Comité de Surveillance (CS).

L'Assemblée Générale (AG) est constituée des 08 ASPROFER de Région et de l'ASPROFER du District de Bamako.

Le bureau Fédéral de la FENAFER qui comprend 29 membres dont 24 du Conseil d'Administration (CA) et 05 du Comité de Surveillance (CS), se compose de :

- 3 membres par ASPROFER de région ;
- 5 membres de l'ASPROFER du District de Bamako.

IV. Processus électoral :

Le processus d'élection commence par la désignation d'une représentante par village pour se terminer par le niveau national avec l'assemblée de renouvellement du bureau de la FENAFER.

Chaque village ou fraction de village désigne en Assemblée Générale, selon les usages locaux, quatre représentantes au titre de chacun des sous secteurs d'activités (Agriculture, élevage, pêche et pisciculture, exploitation forestière), dans la mesure de leur existence effective.

Les représentantes ainsi désignées dans les villages se réunissent et constituent une « Assemblée des Délégués de femmes rurales de commune ». Les assemblées de commune élisent chacune, selon les usages locaux, un bureau communal de femmes rurales qui élit, en son sein, trois (03) à quatre (04) déléguées (dont 1 déléguée principale et des adjointes) qui représentent les femmes de la commune dans l'assemblée locale de cercle des femmes rurales.

Dans la mesure de leur existence effective, les quatre secteurs d'activités (Agriculture, élevage, pêche et pisciculture, exploitation forestière) doivent être représentés.

Les déléguées de commune se réunissent et constituent une Assemblée de Déléguées du Cercle. Les Assemblées de Déléguées de Cercle élisent chacune en son sein trois membres pour constituer l'Assemblée Générale des régions et du District de Bamako. Ces assemblées générales de région et du District de Bamako mettent chacune en place les bureaux (le Conseil d'Administration et le Comité de Surveillance) des Associations Professionnelles des Femmes Rurales (ASPROFER) des régions et du District de Bamako.

Chaque bureau ASPROFER de région et du District de Bamako élit à son tour cinq (05) déléguées pour constituer l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Associations de Femmes Rurales

(FENAFER) qui, enfin, élit les membres du Bureau Fédéral des femmes rurales du Mali.

Lors de sa dernière Assemblée Générale tenue le 02 décembre 2008, la FENAFER s'est dotée d'un nouveau Bureau Fédéral pour un mandat de cinq (05) ans. Ce Bureau est dirigé par Madame NIAKATE Goundo KAMISSOKO, Présidente de l'ASPROFER de Kayes.

V. Activités réalisées :

Les activités réalisées par la FENAFER de sa création à ce jour sont multiples et diverses, comme pour attester que la femme et principalement, la femme rurale a milles bras.

Renforcement des capacités techniques :

Grâce à ses partenaires, les membres de la FENAFER ont bénéficié de plusieurs sessions d' (in)formations, entre autres :

- La formation des membres des organes d'administration et de gestion de la FENAFER en rôle et responsabilité (financée par le PASAOP)
- La formation, sensibilisation sur l'excision (financée par le Centre Djoliba)
- La formation en informatique (financé par le Projet de Renforcement des Capacités Organisationnelles des Femmes (RECOFEM) ;

Renforcement des capacités organisationnelles :

Mise en place des démembrements des ASPROFER jusqu'au niveau des communes (PASAOP)
Tenue des assemblées générales ordinaires

Renforcement des capacités matérielles :

La FENAFER a bénéficié d'un tracteur dans le cadre de l'opération 400 tracteurs.

Des voyages d'échanges et d'Etudes :

Elle a participé a différentes rencontres dont :

- Le congrès mondial des femmes Rurales à Durban en Afrique du sud (APCAM)
- Le Forum sur la souveraineté alimentaire en Afrique au Niger (Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali- CNOP, APCAM)
- L'atelier préparation de la 5ème conférence internationale du mouvement paysan via campesina Afrique à Madagascar (CNOP)
- Le Voyage d'échanges sur le micro crédit au Cameroun (PASAOP)
- L'Assemblée générale du RECAO au Burkina Fasso (APCAM)

Appui institutionnel

La FENAFER dispose d'un siège équipé offert par l'Etat malien.

Elle dispose également d'un gardien et d'une secrétaire permanente payé sur fonds propres.

Elle a acquis un ensemble d'équipement informatique et des fournitures de bureau par le RECOFEM et de plusieurs documents pour la bibliothèque (Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement- Grade).

Autres activités menées :

La FENAFER a mené d'autres activités non moins importantes, à savoir :

- Participation aux foires nationales et sous régionales : Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales- FIARA à Dakar, Salon Internationale de l'Agriculture -SIAGRI au Mali, Foire CEDEAO à Ouagadougou
- Participation à l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole du Mali (LOA)
- Participation à l'organisation du forum national sur la souveraineté alimentaire au mali (nyeleni)
- Actualisation des plans d'action niveau régional et national

Partenariat :

La FENAFER est membre de l'APCAM, de la CNOP, du comité supérieur de l'agriculture, du Mécanisme Africain d'Evaluation Par les Pairs (MAEP) et de plusieurs autres comités de pilotage. Elle est présente aux grandes rencontres concernant le monde rural.

VI. Plan d'action 2009-2013 :

Méthodologie d'élaboration :

Pour l'élaboration de son plan d'action, la FENAFER a d'abord organisé un atelier d'information dans chacune des régions administratives et le District de Bamako. Les résultats de ces rencontres ont servi d'alimenter l'atelier national. L'objectif était pour informer les membres de ces organisations sur la politique agricole du Mali et actualiser les plans d'action 2004-2007 des ASPROFER et de la FENAFER.

Ces rencontres ont été faites de façon participative avec l'implication des principaux acteurs intervenant dans le monde rural. Il s'agit des Organisations de Producteurs, des structures techniques de l'Etat, des ONG, des Collectivités décentralisées, des partenaires financiers, des autorités villageoises, etc.

Les axes du plan d'action :

Le plan d'action de la FENAFER s'articule autour de cinq (05) principaux axes que sont :

- le renforcement des capacités des élues, des employé(e)s et des membres de la FENAFER (techniques, matérielles, financières,);
- l'appui institutionnel à la FENAFER ;
- l'information et la communication au sein de la FENAFER et entre la FENAFER et ses partenaires ;
- le renforcement du partenariat ;
- le suivi et l'évaluation.

Des dispositions sont en cours pour le regroupement des partenaires financiers autour de ce plan d'action.

VII. Perspectives :

L'équipe mise en place en décembre 2008 veut renforcer la position de la FENAFER afin de la hisser au rang des grandes organisations nationales du Mali et satisfaire à la demande croissante de ses membres tout en comptant sur ses propres forces. Cela passe par :

- asseoir un partenariat fécond entre la FENAFER et tous les acteurs évoluant dans le développement Agricole à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali à travers le renforcement institutionnel, le renforcement de capacités techniques, matérielles, financières et organisationnelles ;
- renforcer la cohésion sociale au sein de la FENAFER à travers la gestion démocratique des affaires au sein de l'organisation ;
- mettre en place un mécanisme souple et adapté de système de micro crédit géré par les femmes rurales permettant l'accès des femmes au crédit à des conditions avantageuses.

VIII. Contacts :

Sogoniko, Cité des coopérants, commune VI du District de Bamako, près des Halles de Bamako

BPE : 2434

Téléphone : (+223) 76.22.67.05

/79.43.43.97/76.46.29.73

Fax : (+223) 20 21 87 37

E-mail : fenafermli@hotmail.com

La 7^{ème} édition de la Journée du

Paysan aura lieu le 20 juin 2009 à

Kassela sur thème central

« Valorisation du lait cru local ».

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.